
Programme de formation

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Durée : 14h

Public : Maîtres d'ouvrage publics et privés, sociétés de construction et maîtres d'œuvre, gestionnaires d'établissements ou toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction, de rénovation ou de réhabilitation

Objectifs :

- Définir une situation de handicap
- Connaître la réglementation en vigueur et à venir
- Délimiter le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP
- Mener un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions

Pré-requis :

- Avoir des connaissances réglementaires sur les marchés de travaux
- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.

Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.

Exemples concrets

Aide au diagnostic d'accessibilité

Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Questionnaire d'appréciation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Contenu détaillé de la formation :

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Définir la situation de handicap

- Les différents types de handicaps

Mise en situation : intégrer les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité

- L'accessibilité et la qualité d'usage (capacités à répondre aux attentes des usagers)

Intégrer le contexte et le cadre réglementaire

- L'évolution de la réglementation

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

- Le cadre bâti (ERP, bâtiments d'habitation collectifs, maisons individuelles construites pour être louées ou vendues et lieux de travail) et lieux de travail (bureaux)
- Les espaces publics et la voirie
- Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Les acteurs de l'accessibilité

- Commune et commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Les commissions départementales consultatives de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité
- Les usagers, riverains, associations, professionnels du handicap, transports publics...

Rendre accessibles les ERP

- La logique de chaîne de déplacement
- Les règles d'accessibilité
- La prise en compte de l'accessibilité à la construction



HM FORMATION

- La prise en compte de l'accessibilité dans les bâtiments existants
- Les caractéristiques générales, techniques et les caractéristiques relatives au repérage et à la sécurité (stationnement, accès entrée/sortie, équipement...)
- La recherche de solutions et les contraintes
- Appliquer la loi : suivis des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Exercice d'application : analyse de situations de non-conformité et identification des actions correctives à prévoir

Mettre en place une démarche

- Les objectifs du diagnostic et méthodologie
- Le relevé de terrain
- Les aides financières

Les facteurs de réussite

- La manière de présenter la démarche
- La prise en compte des parties prenantes
- Le niveau de détail
- Les actions réalisables à court ou moyen terme

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de mise en accessibilité d'un bâtiment

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)